



## Cdi puis contrat apprentissage

Par **app**, le **28/09/2012 à 21:29**

Bonjour,rrnrnJ'étais pendant 3 ans en CDI à temps partiel chez mon employeur puis en contrat d'apprentissage pendant 2 ans. Entre les deux contrats il n'y a pas eu de rupture ni d'avenant. Le contrat d'apprentissage étant finit est-ce que le contrat en CDI reprend?rrnrnMerci de votre réponse

Par **pat76**, le **29/09/2012 à 15:57**

BonjourrrnrnLe CDI n'a pas été rompu et vous avez été en apprentissage pendant 2 ans.rnrnVous reprenez donc votre CDI à temps partiel à moins que l'employeur décide de vous passez à temps complet.rnrnVous aviez signé un contrat d'apprentissage?

Par **app**, le **02/10/2012 à 12:59**

Bonjour,rrnrnMerci pour votre réponse. rnrnOui j'ai signé un contrat d'apprentissage en 2010 et s'est terminé en juillet dernier.

Par **pat76**, le **02/10/2012 à 14:25**

BonjourrrnrnVous êtes toujours en CDI.